SNUipp-FSU 67
4, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : http://67.snuipp.fr/
Page Facebook: http://www.facebook.com/snuipp67
Page Twitter: http://twitter.com/snuipp67

Compte rendu de la CAPD du 25 avril 2019

La CAPD de ce jour était présidée par M. Ladaique, IENA.

Déclaration liminaire

Lire la déclaration du SNUipp-FSU 67 en document joint.

Demandes de congés de formation professionnelle

Il y avait 127 mois à attribuer.
27 collègues avaient fait une demande de congés.
16 collègues bénéficient d'un départ en formation (une collègue dont il s'agissait de 4ème demande, une autre dont il s'agissait de la 3ème demande !). 4 collègues sont placés sur la liste complémentaire

Tous les collègues syndiqués et ceux qui nous avaient contactés ont été prévenus dès le retour de CAPD.

Demandes de postes adaptés

15 collègues ont fait une demande de maintien sur poste adapté et 17 collègues ont fait une première demande.
Il y avait 25 supports académiques pour les postes adaptés.

Nous avons défendu puis prévenu les collègues qui nous avaient transmis leurs dossiers.

Liste d'accès au corps de professeur des écoles

3 collègues instituteurs·trices sont intégré·es.

Déménagement des écoles

Lors des journées de déménagements, l'école ne peut pas fermer mais un accueil réduit est organisé qui facilite le rangement des cartons. Les équipes peuvent prévenir les parents par un courrier et demander un remplaçant en se tournant vers la circonscription.
Les collègues qui restent dans l'école en dehors de leur temps de service sont couverts en cas d'accident.

Formation à l'accueil d'un public particulier d'enfants

Le SNUipp-FSU 67 a demandé qu'une formation soit proposée aux collègues, afin de traiter de l'accueil des enfants de la guerre, des enfants migrants, des enfants vivant dans la rue et/ou dans la misère.
Il pourrait à défaut s'agir d'une simple information.
La demande a été retenue pour le Conseil Départemental de Formation.

Changement de rythmes scolaires

La DASEN a reçu les demandes de retour aux 4 jours sur 36 semaines des communes de Strasbourg et Herrlisheim, elle y a répondu favorablement.
Seul le RPI de Nothalten-Blinchwiller travaillera à 4,5 jours à la rentrée prochaine.

Mouvement et classes dédoublées

Dans les écoles REP et REP+, les classes de CP dédoublés, CE1 dédoublés et les décharges de direction sont assimilées à des postes d'enseignants adjoints. L'attribution des classes étant décidée par le directeur après avis du conseil des maîtres, il est donc fort possible d'exercer sur une classe différente de celle indiquée dans l'intitulé du poste du mouvement.
Afin d'augmenter ses chances d'obtenir une école, il est donc possible de demander ces postes aux intitulés différents.